



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le lundi 14 décembre 2015, à 20h00, à la salle OTAVELA. Convocation par un tout ménage (L'Echo), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 48 du 27 novembre 2015.

T r a c t a n d a :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 11 mai 2015
(Il ne sera pas lu ; il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site internet de la commune)
2. Budget 2016
 - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements
 - a) Remplacement de la téléphonie de l'administration communale
 - b) Rénovation du bâtiment scolaire (travaux intérieurs)
 - c) Remplacement de bancs publics
 - d) Participation à la réfection du terrain du FC Gruyère-Lac
 - e) Réfection de diverses routes communales
 - f) Entretien d'une conduite intercommunale d'eaux usées
 - g) Déchetterie : aménagement d'une place pour un compacteur
 - h) Ancienne décharge : poursuite de l'investigation technique
 - i) Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)
 - j) Bâtiment communal : divers travaux intérieurs et extérieurs
 - 2.3. Rapport de la commission financière
 - 2.4. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements
3. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Marie Castella

Scrutateurs : M. Raphaël Marmier et M. Joseph Schouwey

Membres présents : 43 personnes (y compris le conseil communal)

A 20h00, M. Castella ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Cette assemblée sera presque exclusivement consacrée au budget 2015. La convocation s'est faite par la FO, le pilier public, l'Echo et le site internet. Aucune remarque n'est faite sur le tractanda.

M. Raphaël Marmier : souhaite que l'objet traitant du compacteur soit enlevé du budget car il est d'avis que notre projet n'est pas adéquat et mérite d'être encore réfléchi.

M. Jean-Marie Castella : la parole vous sera donnée plus tard dans l'assemblée, lors du traitement de cet objet.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

1. Approbation du PV de l'assemblée du 11 mai 2015 :

Vote : approuvé à mainlevée ; 1 abstention et 42 oui

2. Budget 2016 :

2.1. Présentation du budget de fonctionnement

Le récapitulatif présente un excédent de charges de Fr. 57'000.-. On espère néanmoins que le résultat des comptes sera meilleur que le budget. Cela représente un déficit d'environ 2% du total des charges. On est donc loin encore des 5% qui exigeraient une augmentation des impôts.

0. Administration :

010.390.0 : Imputation interne salaire, Conseil communal, Fr. 47'950.- : le Conseil communal a décidé d'augmenter le tarif des vacances et du prix de l'heure soit une augmentation de Fr. 5'500.- pour le budget 2016.

020.390.0 : Imputation interne salaire, administration, Fr. 149'690.- : ce montant comprend la charge des salaires.

M. Castella présente au beamer l'évolution de la population. Il y a eu une forte augmentation durant les trois dernières années. Une annonce a été passée pour chercher un nouveau ou une nouvelle préposé-e au contrôle de l'habitant à 20%. Etant donné que la secrétaire communale diminuera son taux d'activité de 65% à 50%, cela ne représentera au final qu'une augmentation de 5% du taux d'activité total du personnel administratif, soit 135% au lieu de 130%. Ce changement n'entraîne pas d'augmentation du total des salaires au budget. (annexe 1).

1. Ordre public :

M. Bernard Bapst explique à l'assemblée que les inondations dues aux intempéries du mois d'août ont démontré que le corps des sapeurs-pompiers manquait de certains matériels.

M. Jean-Marie Castella précise qu'un projet de regroupement des corps de sapeurs-pompiers a été lancé. Il n'y aurait plus que 3 corps pour la Gruyère avec un centre administratif à Bulle. Ce système devrait être plus efficace et moins cher. Les nouvelles normes sont exigeantes et coûteuses pour les communes. Peu de corps remplissent ces nouvelles normes. L'étude est bien avancée et c'est une première dans le canton.

M. Bernard Bapst relève également le côté sécurité. En cas d'incendie, nous devons avoir 8 pompiers aptes sur place en 8 mn. Aujourd'hui, cela s'avère difficile.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

2. Enseignement et formation

M. Jean-Marie Castella informe l'assemblée d'un grand changement : l'entrée en vigueur le 1^{er} août 2015 de la loi scolaire. Celle-ci prévoit la suppression de la Commission scolaire et change la clé de répartition des frais d'enseignement entre les communes et l'Etat. Dorénavant se sera 50%-50% au lieu de 65% les communes et 35% l'Etat.

Afin d'harmoniser la pratique dans le cercle scolaire, un écolage sera facturé aux parents des élèves (Fr. 60.-).

Dès 2018, les transports scolaires seront pris entièrement en charge par les communes. Pour l'instant, les transports sont organisés par la Commune de Corbières et non plus par Hauteville. C'est une entreprise privée qui assure le transport.

Mme Murielle Jatton : depuis août 2015, quelques élèves ont été accueillis à Villarvolard pour les repas de midi. Au départ, nous n'avions qu'un ou deux élèves par jour et actuellement nous en avons entre 9 et 10 certains jours. Une demande a donc été lancée par les parents pour une ouverture élargie. Au printemps 2016, on fera un nouveau sondage auprès des parents. Pour l'année scolaire 2016-2017, on commencera par un accueil à midi et dès janvier 2017, une ouverture élargie à Hauteville.

Mme Vanessa Berthoud : relève qu'il n'est pas aisé pour les parents, lorsqu'il faut remplir les sondages, de noter précisément les horaires pour les enfants. En effet, ayant des horaires irréguliers, il n'est pas possible de connaître si tôt son planning.

Mme Murielle Jatton : on reste ouvert pour des inscriptions qui arrivent en cours d'année. Normalement, nous pouvons accueillir 22 élèves. Il y a donc une marge confortable. Il y a les enfants inscrits régulièrement mais aussi ceux inscrits irrégulièrement. Nous demandons juste un délai d'un mois pour le planning.

3. Culte, culture et loisirs :

Aucune remarque.

4. Santé :

Aucune remarque.

5. Affaires sociales :

M. Jean-Marie Castella a constaté qu'en 5 ans, l'aide sociale a doublé.

6. Routes et chemins :

M. Jean-Luc Probst : nous avons terminé d'amortir les portes d'entrées de localité. Nous avons prévu de faire un curage des canalisations d'eaux claires à la route de la Fin ainsi qu'à la route du Mont.

620.311.0 : Particip. au fonds féd. d'infrastructure ferroviaire : Fr. 3'813.00 : il s'agit d'une nouvelle charge imposée par la Confédération.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

7. Eau, environnement et aménagement :

700.314.0 : entretien et rénovation des installations : Fr. 48'000.- : sont compris dans ce montant la détection de fuites (contrôle annuel), l'abonnement pour les UV, un compteur à induction, l'amortissement du béliet du Tavalet et la réfection du couvercle du puits du Tavalet qui n'est plus étanche.

700.318.4 : Frais d'étude du PIEP : Fr. 15'000.- : le PIEP signifie le plan des infrastructures d'eau potable. C'est une nouvelle obligation, toutes les communes devront l'avoir. Pour diminuer les coûts de ce plan, nous allons travailler ensemble avec les communes de Botterens et Corbières. Le bureau Ribli a été mandaté.

710.318.2 : révision règlement communal EU : Fr. 3'500.- : nous avons mandaté le bureau RWB pour nous aider dans la révision de notre règlement. Le 100% des coûts de l'épuration devra être couvert par l'encaissement des taxes.

710.352.0 : Participation à la STEP (AIS) + phase 4 : Fr. 13'000.- : les travaux d'agrandissement de la STEP sont en cours, d'où une augmentation de la participation financière pour notre commune.

Dès le 1^{er} janvier 2016, nous devons prélever une taxe supplémentaire de Fr. 9.- /habitant pour financer le traitement des micropolluants. La manière la plus simple pour le faire sera d'augmenter la taxe d'utilisation, aujourd'hui de 1.80 / m³ à 2.- / m³ sur les factures d'épuration. Toute la Gruyère procédera de cette manière.

M. Pierre Gingins : avec la transformation de la STEP de Vuippens, nous n'avons pas encore le traitement de micropolluants ?

M. Jean-Luc Probst : non pas encore. Les travaux ont d'abord concernés la filière de l'eau, ensuite la filière de la boue et en 2020-2025 commenceront les travaux pour les micropolluants. Il y aura des subventions.

M. Jean-Marie Castella : la nouvelle déchetterie intercommunale à Corbières devrait être opérationnelle dès cet été. Le terrain a été mis en zone, mais il y a encore une opposition à traiter au niveau de la construction.

Pour rappel, notre projet de déchetterie communale à Cheseau Levrat a été refusé par l'Etat. Dès lors, nous avons élaboré avec les communes de Corbières et Botterens un nouveau projet de déchetterie intercommunale située à Corbières, en amont du stand de tir. Si la clé de répartition des frais de fonctionnement, basée entièrement sur la population légale, n'a pas posé de problème, celle concernant les frais d'investissement a suscité de plus longues tractations. Un accord a finalement été trouvé et la convention devrait prochainement être signée. Pour Hauteville, il en coûtera annuellement environ Fr. 11'000.-. Le montant définitif sera calculé en fonction du coût réel de la déchetterie. Ce montant sera fixe pour une durée de 20 ans, sans adaptation à l'évolution des intérêts ou du coût de la vie. La date d'ouverture de la nouvelle déchetterie n'étant pas encore connue et les frais de fonctionnement très estimatifs, le conseil communal a décidé pour le budget 2016 de reprendre les montants identiques au budget 2015. Selon nos estimations, la nouvelle déchetterie ne devrait pas coûter plus cher.

M. Henri Choffet : au départ, vous avez dit qu'une présélection n'était pas nécessaire à Corbières. Maintenant, il semble que le Service de la mobilité l'exige. Si cela est le cas, cela engendrera des coûts supplémentaires.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

M. Jean-Marie Castella : le Conseil communal de Hauteville a souvent relevé cette problématique avec le Conseil communal de Corbières. Ce dernier nous a certifié avoir des garanties écrites du Service cantonal qu'une présélection n'était pas exigée. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'information nous disant le contraire. Mais au cas où une présélection devait quand même être exigée, la convention prévoit qu'elle sera entièrement prise en charge par la commune de Corbières.

M. Raphaël Marmier : je suis étonné d'entendre qu'il n'y a plus d'opposition sur la mise en zone, car je fais partie des opposants. Je suis d'avis que ce n'est pas la bonne stratégie pour la commune de Hauteville. Il serait plus judicieux d'attendre la législation suivante et de laisser cette décision au nouveau Conseil communal élu.

M. Jean-Marie Castella : le projet est déjà très avancé. Si on n'y participe pas maintenant, la déchetterie intercommunale à Corbières se fera quand même avec la commune de Botterens, et il sera beaucoup plus difficile pour nous de trouver un accord par la suite. A Hauteville, nous n'avons pas d'alternative à la situation actuelle qui n'est plus vraiment satisfaisante, notamment pour les déchets verts.

M. Pierre Gingins : Hauteville a pris maintenant des engagements sur ce projet et je pense qu'il est trop tard pour revenir en arrière.

M. Jean-Marie Castella : la convention n'est pas encore signée, mais nous nous sommes mis d'accord sur le principe. Nous tenons maintenant à respecter nos engagements.

M. Raphaël Marmier : je crois savoir que l'Etat dit que l'endroit de la future déchetterie a été choisi par les communes. Qu'en est-il ?

M. Jean-Marie Castella : au départ, nous avons deux projets. Celui de Hauteville à Cheseau Levrat a été catégoriquement refusé par le Seca. Dès lors, il ne restait plus qu'une solution sur le site prévu à Corbières.

M. Raphaël Marmier : je propose que le Conseil communal attende pour signer cette convention.

M. Jean-Marie Castella : on ne peut pas nous accuser de signer hâtivement cette convention. Ce projet de déchetterie a été réalisé ensemble avec les communes concernées. Elle a donc été dimensionnée en conséquence. Nous ne voulons pas tout remettre en cause.

L'assemblée pourra encore se prononcer dans le cadre des investissements. Un montant est prévu pour aménager la place pour le compacteur. Mais formellement, la participation de Hauteville à la déchetterie intercommunale est de la compétence de l'exécutif.

M. Pascal Bossel : estime que ce n'est pas parce qu'il y aura prochainement un changement de législature, que l'actuel conseil doit s'arrêter de travailler. Je ne vois donc pas l'intérêt de cette remarque.

Mme Nicole Andrey : avez-vous décidé de mettre des horaires sur le compacteur ?

Mme Jacqueline Brodard : nous en avons déjà parlé lors de la dernière assemblée. Effectivement, les compacteurs peuvent être munis de minuteriers. Si les nuisances devaient s'avérer trop importantes, nous équiperons le compacteur de minuteriers.

Mme Nicole Andrey : et le dimanche, une interdiction est-elle prévue ?



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

M. Bernard Bapst : on peut aussi ne mettre qu'un compacteur à Corbières et rien à Hauteville. On vote pour l'endroit.

M. Raphaël Marmier : pourquoi ne le mettrions pas sur la place de parc Otavela, à côté du garage pour le bus scolaire ? Ou d'enterrer le compacteur ? Pourquoi ces options n'ont-elles pas été étudiées ?

M. Bernard Bapst : pour faire fonctionner le compacteur, il faut une arrivée d'eau et un raccordement électrique de 380 volts. Tout cela est disponible à l'actuelle déchetterie et limitera par conséquent les frais d'installation.

M. Jean-Marie Castella : on s'engage à mettre des horaires si des nuisances sont constatées la nuit et le dimanche.

Mme Nicole Andrey : je me suis renseignée auprès de la commune du Mouret. Il y a des soucis. Des amendes doivent être données car les citoyens ne respectent rien.

M. Bernard Bapst : Au besoin, on sanctionnera aussi les mauvais comportements par des amendes.

M. Jean-Marie Castella : L'ensemble du projet a été longuement étudié. Le Conseil communal est convaincu que la solution proposée est la meilleure.

M. Bernard Bapst : un curage du ruisseau des Branches (secteur local des pompes jusqu'à la Zoretta) ainsi que du ruisseau des Planchamps a été prévu. Ce travail donne un droit à des subventions de 17%.

790.318.0 : Honoraires des urbanistes, géomètres : Fr. 3'200.- :

Mme Jacqueline Brodard précise que nous avons donné un mandat au bureau d'architectes Jean-François Moullet pour le contrôle de certains dossiers de mise à l'enquête. Ces derniers peuvent être quelques fois très complexes. Afin d'éviter des oppositions, il est judicieux que la demande soit la plus correcte possible. Ces coûts engendrés seront pris en charge au final par le requérant. Actuellement, la Commission technique est composée de : M. Jean-Luc Probst, Mme Alexandra Sottas et de moi-même.

8. Agriculture, forêts, tourisme :

800.314.0 : Entretien routes alpestres : Fr. 5'000.- :

M. Bernard Bapst précise qu'il s'agit de l'amélioration de l'accès au pâturage du Mont Mafré.

Concernant les forêts, le plan des gestions ne propose qu'une coupe de bois de 350 m³ pour notre commune. La raison est que le prix du bois a baissé suite à l'appréciation du franc suisse. Il a donc été décidé de ne faire que le strict minimum pour l'entretien.

811.352.1 : Participation corporation de triage : Fr. 13'840.- : la répartition se fait au prorata de la surface forestière.

811.364.0 : Syndicats forestiers, part. au fonds entretien : Fr. 13'150.- :



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

M. Bernard Bapst précise que Fr. 800'000.- sont prévus pour refaire la route du Syndicat des Joux Derrey Allières. Cela n'engendrera aucune augmentation de la cotisation pour notre commune.

Une étude est en cours pour une éventuelle fusion des Corporations de triage de la Berra et du Gibloux. Cette fusion devrait permettre de rationaliser les frais de gestion et d'exploitation. Une gestion commune sera en principe choisie par les parties.

9. Finances, impôts et immeubles :

M. Jean-Marie Castella rappelle, comme chaque année, qu'il est très difficile de faire un budget pour l'encaissement des impôts. Il y a de nombreux correctifs, à la hausse parfois, suite à des augmentations de revenus, mais ces dernières années plus souvent à la baisse, suite à des déductions liés à des travaux réalisés sur les immeubles ou à des rachats de cotisation pour le 2^{ème} pilier.

La commune a amorti la dette sur l'immeuble communal (bâtiment des Branches) grâce à la vente du Mont Mafré. Il y aura donc moins d'intérêts sur les dettes.

942.435.0 : Vente de gravier : Fr. 20'000.- :

M. Jean-Luc Probst : l'exploitation de la gravière est pratiquement terminée. Il reste un peu de gravier sous la rampe d'accès.

M. Jean-Marie Castella : l'entreprise JPF nous a annoncé qu'un permis de construire sera demandé pour une DCMI (Décharge contrôlée pour matériaux inertes). Les démarches sont en cours. La DCMI pourrait démarrer en 2017.

M. Henri Choffet : connaît-on l'ordre de grandeur ?

M. Jean-Marie Castella : La DCMI devrait avoir un volume total de 400'000 m³, dont environ 250'000 m³ sur la propriété de la commune. La taxe devrait rapporter à la commune entre Fr. 30'000.- et Fr. 40'000.- par année.

M. Jean-Luc Probst : cela représente environ 12'000 m³.

M. Henri Choffet : est étonné que cela ne laisse pas davantage. Actuellement, les prix sont de l'ordre de Fr. 55.- le m³.

M. Jean-Marie Castella : un contrat signé en 1997 précisait déjà le montant de la taxe pour mise en DCMI. Il sera difficile d'obtenir davantage.

M. Paul Brodard : je rejoins l'avis de M. Choffet. La mise en DCMI coûte Fr. 55.- le m³. La taxe devrait être plus élevée.

M. Jean-Marie Castella : on fera tout pour essayer d'obtenir une taxe plus favorable. Nous avons déjà pris des conseils auprès d'un juriste. Mais les réponses obtenues ne sont pas très claires.

Lors de la demande du permis d'exploiter pour la DCMI, la commune devra donner son préavis. Elle aura donc un moyen de pression.

On aimerait connaître la taxe perçue dans un cas similaire. Mais on a beaucoup de peine à obtenir des informations concrètes. Si quelqu'un peut nous aider à obtenir les chiffres actuellement en vigueur, nous sommes preneur.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

M. Paul Brodard : de plus, on ne parle pas de m³ mais de tonnage dans une DCMI. Les taxes sont prélevées de cette manière.

M. Jean-Marie Castella : effectivement, nous le savons, mais notre convention a près de 20 ans et elle mentionne bien des m³.

944.315.0 : Entretien des machines et du mobilier : Fr. 11'500.- :

Mme Jacqueline Brodard explique que le Conseil communal a décidé de faire un contrat pour la révision du matériel sono, éclairage, etc. En effet, ce matériel est très onéreux et un contrôle devrait être fait tous les 5 ans. De plus, c'est aussi une question de sécurité. L'investissement à l'époque de la construction avait été de Fr. 170'000.-.

M. Philippe Berchier : avez-vous demandé plusieurs offres ?

Mme Jacqueline Brodard : ici il s'agit uniquement d'une offre de budget. Elle a été demandée à l'entreprise Eberhard (entreprise qui a posé le matériel). Il est évident que d'autres offres seront demandées.

Le récapitulatif montre une perte de Fr. 57'127.-.

M. Emmanuel Perrotti fait la lecture du rapport de la Commission financière.

M. Jean-Marie Castella remercie la Commission financière et le nombre de personnes présentes est annoncé par les scrutateurs : 43 personnes.

2.2 Budget des investissements :

- a) Administration : la téléphonie de l'administration communale doit être remplacée suite au changement de technologie (numérique) : Fr. 5'000.-

Vote : accepté à l'unanimité

- b) Enseignement et formation : le Conseil communal propose de remplacer la barrière (qui n'est plus aux normes) au 1^{er} étage ainsi que le lino : Fr. 5'000.-

Vote : accepté à l'unanimité

- c) Culte, culture et loisirs : 330.509.0 : Remplacement de bancs publics : Fr. 8'000.- :



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

Mme Jacqueline Brodard a été approchée par la Société de développement du lac de la Gruyère pour faire un inventaire des bancs publics. Celle-ci participerait à un financement pour remplacer ou réparer certains bancs à vocation touristique. Un inventaire a donc été fait. Par la même occasion, le Conseil s'est penché sur les autres bancs de la commune (quelques photos sont montrées au beamer). Certains méritent grandement un changement ou une rénovation. Le Conseil communal propose de mettre au budget Fr. 8'000.- (environ Fr. 850.- par banc). On commencera par les plus abîmés.

Mme Alexandra Sottas : les bancs seront-ils en bois ?

Mme Jacqueline Brodard : oui, ils sont prévus en bois dans le même style que ceux de la place de jeux de la salle Otavela.

Vote : accepté à l'unanimité

d) 340.565.0 : Participation réfection terrain FC Gruyère-Lac : Fr. 10'000. :

M. Jean-Marie Castella explique que, sur leur demande, les responsables du FC ont été reçus par le Conseil communal pour présenter leur projet de rénovation du terrain d'entraînement d'Echarlens. Ils souhaitent une participation des communes. 18 juniors d'Hauteville font partie de ce club. Le conseil communal propose une participation unique de Fr. 10'000.-. (annexe 2)

M. Pierre Gingins : n'avait-on pas déjà participé il y a 25 ans de cela ?

M. Jean-Marie Castella : oui, pour la construction des vestiaires du FC Corbières.

M. Pierre Gingins : pourquoi parle-t-on d'Echarlens ? Et pas de Corbières ?

M. Jean-Marie Castella : à Corbières, il s'agit d'un autre club.

Vote : 1 abstention, 42 oui

e) Routes et chemins : 620.501.0 : Réfection diverses routes communales : Fr. 100'000.- :

M. Jean-Luc Probst précise que plusieurs tronçons de routes doivent faire l'objet d'une réfection, soit : Route de l'Eglise, Impart, Route de l'Auberge et Pré Mauron pour un montant de Fr. 80'000.-.

Fr. 20'000.- sont également prévus pour refaire les bordures de la route cantonale, qui seront exécutées en même temps que la pose, par l'Etat de Fribourg, d'un tapis phono absorbant sur la traversée du village. Ces bordures sont à charge de la commune.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

M. Paul Brodard : c'est une chance pour la commune que le Service des ponts et chaussées ait décidé de poser de tapis phono absorbant. Le Conseil communal devrait se pencher sur le centre du village et réfléchir pour créer et construire un centre village agréable. Une étude devrait être faite, question de sécurité déjà.

M. Jean-Luc Probst rappelle que des avant projets ont déjà été réalisés par notre bureau d'urbanisme dans le cadre de l'étude Valtraloc. Mais les solutions proposées ne sont pas satisfaisantes. L'étude menée pour améliorer la sécurité du passage à piétons, notamment pour les élèves, n'a pas vraiment apporté de bonne solution non plus.

M. Paul Brodard : sans parler d'étude Valtraloc, nous pourrions avec peu d'argent optimiser la sécurité au centre du village. J'estime que ce centre n'est pas assez réfléchi.

M. Jean-Marie Castella : question sécurité, nous sommes convaincus que la solution la plus efficace serait la pose d'un radar permanent. La demande a été faite officiellement à l'Etat de Fribourg. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

M. Paul Brodard : vous pourriez donner un mandat d'étude à un bureau professionnel pour peu de frais.

M. Jean-Marie Castella : l'étude Valtraloc est actuellement en suspens dans les services de l'Etat. Nous n'avons même pas reçu le PV de la dernière séance. Notre but est actuellement de contraindre les automobilistes à réduire leur vitesse avec un radar permanent. Les gendarmes couchés ne sont pas réalisables. Le feu a été refusé par l'Etat.

M. Paul Brodard : le Conseil pourrait demander un avis à M. Macheret pour un budget réduit (Fr. 5'000.-). Dans d'autres communes, des belles choses ont été faites.

M. Jean-Marie Castella prend note de cette remarque. Une petite étude sera demandée à M. Macheret du Service des ponts et chaussées. Le montant sera prélevé sur le budget prévu.

M. Pascal Morel rappelle que l'étude Valtraloc proposait 4 variantes. Toutes ont été refusées par l'Etat. C'est donc très compliqué dans ces conditions de satisfaire tout le monde.

M. Raphaël Marmier : il serait bien de consulter les anciennes études et de ne pas perdre ce qui a déjà été fait.

Vote : 1 non, 42 oui

f) 710.522.0 : Entretien conduite intercommunale E.U. Fr. 20'000.- :

M. Jean-Luc Probst explique que nos eaux usées sont pompées et passent par la commune de Corbières. Un glissement de terrain a eu lieu sous le château. La conduite a été mise à nu. Il s'agit d'une conduite importante. Nous avons fait une étude géologique qui démontre la nécessité d'ancrer la conduite dans la roche. Cette conduite est propriété par moitié entre Hauteville et Corbières. Chacun prendra donc à sa charge Fr. 20'000.-.

Vote : accepté à l'unanimité



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

- g) 720.503.0 : Déchetterie : aménagement place compacteur : Fr. 20'000.-

Le sujet a été longuement discuté avant, nous passons directement au vote :

Vote : 1 non, 7 abstentions, 35 oui

- h) 780.501.0 : Ancienne décharge : poursuite invest. technique : Fr. 90'000.- :

M. Jean-Luc Probst : il s'agit toujours de l'ancienne décharge du Bois du Riau. Nous avons d'abord dû faire une investigation historique, puis technique. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour ces tâches. Aujourd'hui, malgré que rien de bien probant n'ait été décelé, un contrôle périodique sur 3 ans nous a été imposé par le Service de l'environnement. Il s'agit d'une campagne de prélèvement. Un cahier des charges a été établi en collaboration avec le SEn et trois offres ont été demandées. Coût de l'opération Fr. 90'000.- à répartir sur 3 ans. Ici, nous vous proposons de passer l'investissement complet.

M. Paul Brodard : s'il s'agit d'un site pollué, l'Etat et la Confédération devraient allouer des subventions ?

M. Jean-Luc Probst : effectivement, nous toucherons 70% de subventions

Vote : 1 non, 42 oui

- i) 790.509.0 : Révision générale du PAL : Fr. 120'000.- :

Mme Jacqueline Brodard : la dernière révision de notre PAL date de 2005. Un PAL a une durée de vie de 15 ans, mais avec l'entrée en vigueur de la LATeC au 1^{er} janvier 2010, les communes avaient jusqu'en 2014 pour commencer une révision. Aujourd'hui, un moratoire imposé par la Confédération bloque tout nouveau développement dans les communes. De plus, il s'avère que certaines communes ont trop de terrain à bâtir et doivent dézoner. D'autres communes se trouvent dans la situation inverse. Un pot commun géré par l'Etat et alimenté par une taxe sur les plus-values engendrées par les mises en zone permettra de défrayer les propriétaires qui seront déclassés. Etant donné le moratoire sur les mises en zone, l'idée du Conseil communal était de ne pas trop se presser avant de réviser ce plan d'aménagement. Mais la DAEC n'a pas vu cela d'un bon œil. Une lettre du Conseiller d'Etat nous a encouragés vivement à réviser notre PAL, faute de quoi nous pourrions être complètement bloqués sur les dossiers de permis de construire en cas d'opposition.

La révision totale est proposée pour s'adapter à la nouvelle loi et remettre du terrain en zone à bâtir. Des offres à plusieurs bureaux d'urbanisme ont été demandées. Elles sont plus ou moins du même ordre, soit environ Fr. 80'000.-. Des plans et des études devront être joints au dossier (plan des énergies, étude pour la lutte contre le bruit, plan des équipements, étude pour la protection du paysage, plan de mobilité, etc.). C'est pourquoi le montant de Fr. 120'000.- nous est finalement nécessaire.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

La dépense de Fr. 120'000.- sera répartie sur plusieurs années, certainement jusqu'en 2018. Nous sommes conscients que ce montant est important, mais n'avons pas trop le choix. L'avenir sera certainement de faire des plans régionaux, mais nous ne pouvons plus attendre.

M. Pierre Gingins : la commune de Bulle a déjà fait beaucoup parler d'elle au niveau de l'aménagement de son territoire. La commune de Hauteville est beaucoup plus petite, mais il serait bien que cela se fasse en collaboration avec la Commission d'aménagement. Le plan peut être décidé par les autorités, mais la population veut être informée et impliquée aussi.

Mme Jacqueline Brodard : la Commission a déjà été contactée et convoquée. Elle souhaite effectivement participer vivement et s'investir dans le processus. L'expérience démontre que toutes les communes qui ont pu intégrer la population dans leurs réflexions avaient moins d'oppositions au final.

M. Philippe Berchier : on se rend compte que le canton nous bloque et qu'il est difficile d'ouvrir de nouvelles zones. Est-ce que cela sert à quelque chose d'entreprendre des démarches? Est-ce que cela ne sera pas pire que la dernière fois ?

Mme Jacqueline Brodard : la loi permet de racheter à des communes qui doivent dézonner des droits de mettre en zone. M. le Préfet a mis sur pied une commission de travail, car il a peur que les terrains à bâtir partent dans d'autres districts.

M. Jean-Marie Castella : Cette commission a aussi pour but d'éviter un marchandage des droits de mettre en zone et d'uniformiser les tarifs. Mais au final, ce système punit les bons élèves et récompense les mauvais qui se retrouvent à pouvoir monnayer ces droits.

Le montant de Fr. 120'000.- est voté ce soir en un bloc.

Vote : 1 non, 2 abstentions, 40 oui

- j) 943.503.1 : Bâtiment communal : rénov. intérieures + extérieures :
Fr. 45'000.-

M. Jean-Marie Castella précise que deux fenêtres d'un appartement (2^{ème} étage) de l'immeuble communal ainsi que les stores n'avaient été changés lors de la dernière rénovation. Le Conseil communal propose donc de finir cette rénovation et de prévoir Fr. 7'700.-.

Pour l'administration, sont prévus un store pour la porte d'entrée et 4 moustiquaires pour un montant de Fr. 2'300.-.

Les portes des garages sont en mauvais état. L'une est irrécupérable. Le Conseil propose de changer les 4 portes. Il en coûtera Fr. 10'000.-.

L'isolation des combles est également prévu pour un montant de Fr. 25'000.-, soit un montant total de Fr. 45'000.- pour l'immeuble.

Vote : accepté à l'unanimité



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

Le total des investissements représente un excédent de charges de Fr. 320'000.-. La commune a les liquidités nécessaires pour financer ces travaux ; actuellement elles sont de plus de Fr. 650'000.-.

Si nécessaire, la commune pourra adapter le niveau de ses liquidités lors du renouvellement d'un emprunt qui arrive à échéance en février prochain.

On passe au vote du budget de fonctionnement et d'investissement dans son ensemble.

Vote : 42 oui et 1 abstention

3. Informations et divers :

Planification financière :

M. Jean-Marie Castella a soumis une planification financière à la Commission financière (annexe 3). Il est très difficile d'être précis dans ce genre de document, car il y a beaucoup d'inconnus, par exemple : charges du futur centre sportif, nouvelles structures pour les séniors, évolution des recettes d'impôts. Les chiffres sont à prendre avec beaucoup de prudence.

Pour l'instant, on n'a pas d'obligation de monter les impôts, mais on ne peut pas l'exclure pour le futur. 5 ct permettrait de couvrir notre déficit. Il faudra suivre l'évolution des comptes.

Election communale :

M. Jean-Marie Castella rappelle que l'année 2016 sera une année électorale pour les communes.

Les principales dates sont communiquées au beamer mais elles peuvent aussi être consultées sur le site de la Chancellerie de l'Etat de FR (annexes 4 et 5).

L'assemblée des comptes aura lieu le lundi 11 avril 2016 et se déroulera avec les membres de l'ancien conseil communal. Ces derniers cesseront formellement leur activité dès l'assermentation des nouveaux élus, le samedi 16 avril

Se représentent pour la nouvelle législature :

- M. Jean-Luc Probst
- M. Bernard Bapst

Ne se représentent pas :

- Mme Murielle Jaton
- Mme Jacqueline Brodard
- M. Jean-Marie Castella

(annexe 6)

M. Jean-Marie Castella précise que pour des raisons professionnelles et familiales, il ne se représente pas. Il aura été durant 25 ans au service de la population, dont 17 ans et demi en tant que syndic. Il faut maintenant des forces nouvelles pour maintenir ou même renforcer le dynamisme de notre commune.

Cela fait donc 3 places vacantes au sein du Conseil communal : avis aux amateurs !



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

La fonction de conseiller communal exige de la disponibilité, mais elle permet de faire de magnifiques rencontres et d'apprendre beaucoup de choses. C'est une expérience très enrichissante que nous ne pouvons que recommander.

Nous restons donc à disposition pour tout renseignement à ce sujet. Le Conseil communal proposera, comme d'habitude, une liste d'entente. Si quelqu'un est intéressé, il peut s'adresser au Conseil communal ou à l'administration.

Messageur :

M. Jean-Marie Castella rappelle que le journal "Le Messageur" est distribué comme tous ménages à Hauteville. Ce journal est en principe soumis à un abonnement. Son rédacteur, M. Robert Bochud, nous a relancés en précisant que le nombre d'abonnés à Hauteville était insuffisant pour couvrir les frais. Sa distribution est donc menacée. Même s'il n'y a bien sûr aucune obligation, le Conseil recommande de s'y abonner. Ce journal est utilisé par la commune pour faire passer ses communications, y compris les mises à l'enquête. Si sa distribution était interrompue, l'ancien système des flyers tous ménages serait repris.

Reccards d'Enhaut :

M. Bernard Bapst tient à donner des nouvelles le projet de rénovation du chalet des Reccards d'Enhaut. Lors d'une précédente assemblée communale, vous aviez voté et accepté un investissement net de Fr. 50'000.-. L'aide du Patenschaft n'étant que de Fr. 20'000.- et la subvention de l'Etat de Fr. 40'000.-, il y a finalement un manco de Fr. 90'000.-. Le Conseil communal vous proposera d'autres variantes à une prochaine assemblée. Diverses autres options doivent être étudiées : rénovation plus légère, désassujettissement et vente, déconstruction... Au final c'est l'assemblée qui décidera.

M. Henri Choffet : nous attendons donc vos propositions, mais sachant que vous possédez un riche patrimoine, ne serait-il pas possible d'avoir une vision globale des biens de la commune. Peu de personnes connaissent le nombre de chalets. Il serait judicieux de nous présenter le tout, ceux qui nécessitent un entretien, ceux qui peuvent être désassujettis, ceux qui sont encore liés à l'agriculture, etc.

M. Bernard Bapst : c'est une excellente idée et nous nous ferons un plaisir de présenter un inventaire de nos chalets. Nous en possédons 11 qui sont tous en bon état sauf celui qui retient notre attention ce soir. La commune essaie de faire au mieux et sollicite aussi la participation des locataires.

On pourrait éventuellement organiser une visite de ces chalets ouverte à la population.

M. Pierre Gingins : il y a 10 ou 15 ans, lorsque j'étais encore de la Commission financière, une évaluation de l'état de ces chalets et des travaux à effectuer a été faite par un architecte. On pourrait déjà partir de cette base.

M. Bernard Bapst ajoute qu'il existe aussi un inventaire fait par l'Economie alpestre, consultable sur leur site internet.

Nous rencontrons actuellement des soucis avec le chalet du Pré aux Oies. Le terrain bouge et le chalet a tendance à se fissurer.



Discussion générale :

M. Pierre Gingins : informe l'assemblée qu'il a constaté, en lisant l'Echo, que notre eau avait énormément changée. Mais après contrôle, il s'avère qu'il s'agit simplement d'une faute de frappe : la teneur en nitrate est de 2 à 9.1 mg/l et non 91 comme le mentionne le journal communal.

Concernant le tour du lac, j'ai constaté qu'un pont a été démoli et pas encore refait.

Pour développer nos sentiers pédestres, je souhaiterais que l'on étudie la possibilité de remettre en état la servitude entre le Ruz et ma maison (Râpes). J'ai déjà approché l'agriculteur concerné.

M. Jean-Marie Castella : On prend note de votre demande pour l'étude de la réaffectation de ce sentier. Le conseil communal a déjà envisagé cette possibilité.

Mme Alexandra Sottas : à la page 7 de l'Echo, un article parle du premier répondant. Il s'agit d'un service mis en place pour les arrêts cardiaques. C'est un sujet important. Il y a actuellement trois personnes intéressées dans notre commune. Il s'agit d'un service bénévole, les frais sont à charge du 1^{er} répondant. Une adresse mail permet de prendre les renseignements nécessaires en cas d'intérêt.

M. Jean-Marie Castella précise que nous mettrons au prochain budget l'achat d'un défibrillateur.

Mme Vanessa Berthoud relève les problèmes rencontrés avec le nouveau bus scolaire. Nous devons faire des économies de trajets. Apparemment, cela ne résout rien à ce niveau-là. De plus, elle informe l'assemblée que le chauffeur n'est pas adapté pour des enfants. Il est parfois au téléphone dans le bus, répond mal aux enfants, ne respectent pas les horaires, boit du café en roulant et tourne plusieurs fois au rond-point, ne sachant pas où aller.

M. Jean-Marie Castella explique que la commune a eu connaissance de ces problèmes. Actuellement, c'est une entreprise privée qui effectue ce transport et des contacts ont déjà été pris avec elle pour trouver une bonne solution. Le conseil communal n'était en fait pas très favorable à changer le système de transport. Mais nous sommes un cercle scolaire et nous devons composer avec la commune de Corbières. On nous avait promis que le nouveau bus permettrait de diminuer le nombre de trajets et de résoudre le problème de la surveillance de la cour d'école. En réalité, nous n'avons économisé qu'un seul trajet et le problème de la surveillance de la cour demeure. Pour le futur, nous souhaitons réexaminer avec Corbières la problématique du transport scolaire. Dès l'automne 2018, il sera entièrement à charge des communes. Par conséquent, nous devons également tenir compte de l'aspect financier dans notre évaluation.

Mme Vanessa Berthoud : il faut impérativement un changement avant 2016.

Mme Murielle Jaton confirme que les remarques des parents ont été transmises à l'entreprise de transport. Si le chauffeur n'est certainement pas sans reproche, il semble qu'il ait aussi un problème du côté des enfants. Ceux-ci doivent impérativement s'attacher dans le bus et respecter le chauffeur. Les parents ont aussi un rôle à jouer pour que tout fonctionne bien concernant la sécurité.

Mme Vanessa Berthoud explique que le chauffeur s'en fout et que de ce fait les petits profitent de ne pas s'attacher.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

Mme Valérie Sottas : j'ai fait des trajets dans le bus. Les enfants n'ont pas le temps de s'attacher que le bus est déjà sur le départ. De plus, dans ce bus, il existe 3 à 5 ceintures à trois points pour de plus grands élèves. Mais les petits se placent au mauvais endroit et aucun contrôle n'est fait. Le chauffeur part en avance sur l'horaire. Les enfants tapent à la porte du bus et le chauffeur n'ouvre pas la porte. Il ne s'arrête pas où il doit.

Mme Murielle Jatton explique que ce bus est temporairement à disposition des communes.

Mme Valérie Sottas : un contrat a été passé avec cette entreprise ; nous pouvons donc lui rappeler son devoir.

M. Jean-Marie Castella précise que cela serait fait. Nous transmettrons vos remarques. Mais actuellement, c'est la commune de Corbières qui gère l'ensemble des charges du cercle scolaire. C'est elle aussi qui a signé le contrat avec l'entreprise de transport. C'est donc elle qui demandera officiellement à cette entreprise de trouver une bonne solution pour un transport en toute sécurité.

Le contrat prévoit un forfait de Fr. 60'000.- pour les trajets dit scolaires et un prix de l'heure pour les trajets extrascolaires. Mais le taux d'activité du chauffeur a été largement sous-estimé, soit à 30% alors qu'en réalité il est de 70%. L'entreprise nous a déjà prévenus que le tarif sera nettement augmenté pour la prochaine rentrée scolaire. Un chiffre de Fr. 110'000.- a été articulé. D'où la nécessité d'examiner d'autres options possibles.

Avant de clore cette longue assemblée, le syndic tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la commune durant l'année, notamment ses collègues du Conseil communal, les secrétaires, les membres des commissions et les employés communaux. Merci à tous pour votre confiance. Comme à l'accoutumée, une verrée vous est offerte gracieusement.

L'assemblée est close à 23h00.

Au nom de l'assemblée communale

Jean-Marie Castella syndic	Chantal Morel secrétaire
-------------------------------	-----------------------------

Annexe 1

Population légale de Hauteville 2005-2014

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
538	547	547	553	563	562	561	583	615

Croissance démographique

10 dernières années : 14,3 %

3 dernières années : 9,6 %

Personnel administratif

Actuellement : 2 personnes : 65 % + 65 % = 130 %

Dès le 1er février 2016 : 3 personnes : 65 % + 50 % + 20 % = 135 %

FC Gruyère Lac

Effectif	Actifs	Juniors	Total	%
Echarlens	5	33	38	24%
Marsens	12	46	58	37%
Corbières	4	16	20	13%
Hauteville	0	18	18	11%
Autres	18	6	24	15%
Total	39	119	158	100%



Terrains situés à
Echarlens

Entretien terrain principale :	13'400.-
Rénovation terrain d'entraînement :	87'000.-
Rénovation + agrandissement vestiaires :	<u>279'000.-</u>
Total	379'400.-

Aide demandée aux communes
pour la rénovation du terrain d'entraînement

Participation de la commune de Hauteville **10'000.-**

Planification financière 2016-2020



Marge nette d'autofinancement	2016	-57 000
	2017	-56 000
	2018	-44 000
	2019	-73 000
	2020	-62 000
Total sur 5 ans		<u>-292 000</u>
MNA moyenne 2016-2020		-58 400

Elections communales générales

du **dimanche 28 février 2016** et du **dimanche 20 mars 2016 (second tour)**

Activités	Premier tour	Second tour
a) Demande pour l'élection selon le mode de scrutin proportionnel (art. 62 al. 1 LEDP)	vendredi 15 janvier 2016, à 12 heures	---
b) Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (art. 84 al. 1 LEDP)	Lundi 18 janvier 2016, à 12 heures	---
c) Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des candidats, suppression des défauts (art. 57 al. 2 LEDP)	lundi 25 janvier 2016, à 12 heures	---
d) Retrait de candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP)	---	Mercredi 2 mars 2016, à 12 heures
e) Remplacement en cas de retrait de candidatures, déclaration écrite d'acceptation des nouveaux candidats (art. 91 al. 2 LEDP)	---	Vendredi 4 mars 2016, à 12 heures
f) Elimination, complètement, rectification (art. 91 al. 3 LEDP)	---	Vendredi 4 mars 2016, à 18 heures
g) Remise du matériel électoral (art. 12 al. 1 et 2 LEDP)	Judi 18 février 2016	Mardi 15 mars 2016
h) Clôture du registre électoral (art. 4 al. 2 LEDP)	Mardi 23 février 2016, à 12 heures	Mardi 15 mars 2016, à 12 heures
i) Scrutin	Dimanche 28 février 2016	Dimanche 20 mars 2016
j) Affichage des résultats au pilier public (art. 26, 28 et 152 LEDP)	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au Préfet	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au Préfet
k) Publication des résultats (art. 60 al. 4 LEDP et 23 REDP)	Au plus tard trente jours après l'assermentation	Au plus tard trente jours après l'assermentation

Elections 2016



Elections communales :

Conseil communal et Conseil général

1^{er} tour : 28 février

2^e tour: 20 mars

Elections cantonales :

Grand Conseil, Conseil d'Etat et préfectures

1^{er} tour : 6 novembre

2^e tour : 27 novembre

Elections communales 2016



Demande mode de scrutin proportionnel : ve 15 janvier à 12 h

Dépôt des listes électorales : lu 18 janvier à 12 h

Scrutin, 1^{er} tour di 28 février

Scrutin, 2^e tour di 20 mars

Informations supplémentaires : site Internet de la Chancellerie d'Etat
www.fr.ch/cha

Assemblée des comptes 2015 lu 11 avril 2016

Assermentation nouveau conseil sa 16 avril 2016

Conseil communal de Hauteville



Se représentent :

- Jean-Luc Probst, vice-syndic
- Bernard Bapst, conseiller

Ne se représentent pas :

- Jean-Marie Castella, syndic
- Jacqueline Brodard, conseillère
- Murielle Jaton, conseillère